

[AccueilRevenir à l'accueilCollectionBoite_038 | Rue d'Ulm, circa 1944-1950.CollectionBoite_038-21-chem | Malinowski. ItemMalinowski. \[couverture chemise\]](#)

Malinowski. [couverture chemise]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb038_f0480

SourceBoite_038-21-chem | Malinowski.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Malinowski, Bronisław](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 22/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

BnF
MSS

BNF
MSS

quelles reposent en fait sur un décret loi du temps de guerre.
les plus graves. Sans vouloir entrer dans un débat juridique quant
à la légalité de ce décret, nous tenons à faire remarquer que le
fond du problème est de nature politique; que le texte du code
pénal invoqué (art 76-3) est de rédaction si lâche que tout citoyen
en désaccord avec la politique gouvernementale et usant de son
droit d'expression peut être inculpé "de démoralisation de l'armée
et de la nation"; que le document gouvernemental sur la levée de
l'immunité parlementaire de cinq députés communistes invoque
presqu'exclusivement des articles; discours, notions émanant d'or-
ganisations légales ou de leurs dirigeants exerçant au grand jour
leurs droits politiques; que dans ces conditions les mesures en
cours s'engagent dangereusement dans la voie d'un procès d'opinion;
que les poursuites qui atteignent aujourd'hui certaines organisa-
tions et certains hommes politiques déterminés - à l'exclusion des
autres" opposants " qui ont cependant exprimé sur bien des points
(guerre d'Indochine, réarmement allemand, service militaire) des
opinions semblables, constituent un moyen d'intimidation à l'égard
de toute opposition qui nous paraît très dangereux.

30/ Nous protestons contre l'arrestation de M. LE LEAP,
contre son maintien en prison, nécessaire selon la chambre des Mises
"pour la manifestation de la vérité... puisqu'on ne connaît pas
encore la qualification juridique de l'inculpation définitive qui
résultera des investigations en cours" (Le Monde du 8 novembre 1952).